

MobBiodivâ€™™2020

Dossier de-
July 2020

Les associations ont un important rôle à jouer dans la protection de l'environnement et l'accompagnement de la société vers la préservation et la reconquête de la biodiversité. L'Office français de la biodiversité (OFB) lance ainsi un appel à projets MobBiodiv'2020 proposé par le ministère de la Transition écologique et solidaire et avec le soutien institutionnel de l'Association des Régions de France pour mobiliser les Régions volontaires, à destination des associations environnementales.

En signant la Charte de Metz sur la Biodiversité le 6 mai 2019, la France s'est engagée au niveau international à déployer des moyens de lutte contre l'érosion de la biodiversité à toutes les échelles. L'objectif de cet appel à projets, doté de 4 millions d'euros, est de permettre aux associations agréées au titre du code de l'environnement de soumettre des projets d'actions concrètes en faveur de la préservation et de la reconquête de la biodiversité, réparties sur l'ensemble du territoire français : métropole et outre-mer. L'appel entre en résonance avec le Congrès mondial de la nature de l'UICN, prévu en janvier 2021, sur le choix de ses thématiques. Il cherche ainsi à favoriser des projets s'investissant dans les thématiques phares du Congrès, avec une attention aux propositions répondant à des besoins locaux en cohérence avec les stratégies régionales biodiversité. Les candidatures peuvent porter sur des projets d'animation, d'études ou de travaux. Les thématiques éligibles sont : Restaurer, protéger les écosystèmes et leurs fonctionnalités ; Intégrer la biodiversité dans l'aménagement et la gestion des territoires ; Optimiser les systèmes économiques et financiers pour allier développement économique et préservation de la biodiversité ; Faire progresser le savoir, l'apprentissage et l'innovation en faveur de la préservation de la biodiversité.

Départ des dossiers - 21 juin (session 1) et 4 septembre (session 2)